

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES AYANTS-DROITS

DU 4 MAI 2016, SALLE PAROISSIALE 2, MONTFAUCON

Sont présents : 17

Qui représentent 17 propriétaires sur 56 convoqués

L'ordre du jour a été publié dans le Journal Officiel en date du 13 avril 2016. De plus, une convocation et l'ordre du jour ont été adressés personnellement à tous les ayants droit en date du 11 avril 2016.

## Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. PV de l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2015
3. Comptes 2015
4. Divers et imprévus

---

## Bureau de l'assemblée

Président : Bernard Froidevaux

Secrétaire : Sarah Frésard

Monsieur Bernard Froidevaux souhaite la bienvenue aux personnes et commence l'assemblée par le point 1.

### **1. Nominations des scrutateurs**

Philippe Farine et Georges Brahier sont nommés.

### **2. Lecture du PV assemblée du 9 décembre 2015**

Sarah Frésard donne lecture du PV. Aucune question ou remarque n'est faite.

Bernard Froidevaux demande à l'assemblée de passer au vote quant à l'approbation du PV. Le PV est accepté à l'unanimité.

### **3. Comptes 2015**

Jean-François Maillard donne lecture des différents comptes pour l'année 2015. Un total de charges de Frs 38'777.- pour des revenus de Frs 47'794.-, l'année 2015 laisse donc un bonus de Frs 9017.-

Malheureusement, la secrétaire a oublié de faire quelques copies, ce qui facilite le suivi de ces comptes. Des copies seront à nouveau refaites lors de la prochaine assemblée.

Francine Beuret demande un éclaircissement concernant le compte « dédommagement », budgété à Frs 1'500.- mais affichant finalement le montant de Frs 3'000.-. Il s'agit d'une facture concernant des travaux effectués par Claude Beuret mais les véhicules sont facturés à part, afin de lui éviter de payer des impôts sur les heures de machines.

Aucune autre question n'est posée, Bernard Froidevaux demande à l'assemblée l'acceptation de ces comptes. Ils sont acceptés à l'unanimité.

#### **4. Divers et imprévus**

La commission des pâturages a reçu hier une demande de location de terrain d'env. 450m<sup>2</sup>, en face de la ferme de la Vacherie, longeant la route. Joël Rebetez, charpentier louant la remise de cette ferme, souhaite pouvoir mettre ce coin de terrain en groise, afin de faciliter le chargement et déchargement des camions et en évitant de bloquer le chemin d'accès durant ce temps. Bernard Froidevaux demande si un prix a été discuté et si un permis ou une autorisation est nécessaire ? Jean-François Maillard nous rappelle que cette demande n'a été faite qu'hier et que ces détails seront discutés avec lui. Philippe Farine se demande si c'est possible, puisque cette zone est en zone agricole ? Bernard Froidevaux demande si l'assemblée donne un « accord sous réserve » pour cette location ? Aucune opposition n'est faite. Un bail sera établi, en mentionnant le prix, les conditions de location, frais à la charge de Joël Rebetez et que la terre soit mise en réserve afin de la remettre ne place si un jour Joël Rebetez devait quitter cette remise). Les éventuels permis et autorisations seront également discutés et demandés si nécessaire. Francine Beuret demande que les ayants-droits soient ensuite informés de la suite.

La commission des pâturages a également reçu les nouvelles législations concernant les animaux mis en estivage. Depuis plusieurs années, un document d'accompagnement devrait être établi lors de l'estivage mais cela n'a jamais été fait. Des contrôles pourraient être faits, dès cette année, il faut que les exploitants les établissent. Ces documents devraient ensuite être confiés aux différents responsables de secteurs, responsables qui devraient tenir un journal à jour de tout traitement vétérinaire, insémination, entrée et sortie. Jean-Philippe Frésard et Florent Aubry ne sont pas d'accord de faire assumer cette tâche aux responsables de secteur, chaque exploitant devrait assumer la tenue de son carnet de traitement et sortie personnellement. Il est finalement décidé que chaque exploitant fasse un document d'accompagnement et qu'ils soient tous confiés à Jean-François Maillard mais que chaque exploitant assure son journal de traitement et toute modification de sa liste de bétail. Ali Rebetez fait remarquer qu'apparemment, seules les vaches laitières sont encore autorisées en mouvement pendulaire. Aucun point ne semble être mentionné dans le règlement envoyé à la commission, il est décidé de continuer à inscrire tous les animaux en pendulaire. Les chevaux devraient également avoir un document d'accompagnement mais Philippe Huelin nous informe qu'apparemment ce point n'entrera en vigueur que l'an prochain. Sarah Frésard a tenté de trouver sur Agate à quel endroit il est possible d'imprimer un document pour les chevaux mais il n'y a aucun onglet sur le site, ça semble impossible. Georges Brahier informe que sur la commune des Enfers, un formulaire spéciale doit être remplis pour tout engrais, fumier, lisier ou fourrage semer ou mis à disposition sur le pâturage et que la commune a été contrôlé l'an dernier concernant ces fameux documents d'accompagnement. Un courrier sera envoyé aux exploitants absents ce soir, afin de les informer de ces modifications.

Philippe Farine demande si des travaux ont été faits vers la source de Plain de Saigne ? Jean-François Maillard lui répond que c'est en cours.

Benoît Frésard demande des nouvelles pour le broyage des souches ? Jean-François Maillard lui répond qu'une demande a été faite par le garde-forestier à l'OEPN mais encore aucune réponse en retour.

Ali Rebetez demande s'il est possible de changer les baguettes à « la Vacherie » ? Jean-François Maillard ajoute qu'il faudrait aussi changer celles « sous les Barres ». Claude Beuret s'en charge.

Jean-Philippe Frésard demande des nouvelles concernant le passage pour piéton démolit lors du Critérium Jurassien. Mme Brulhard l'informe que la pièce a été faite mais qu'elle est partie au zingage et qu'il faut compter pas loin d'un mois pour que tout soit remis en état. Jean-François Maillard lui conseille de barrer provisoirement, en laissant libre accès à l'endroit pour les travaux de remis en état de ce passage.

La parole n'est plus demandée, l'assemblée se termine à 21h15.

Montfaucon, le 5 mai 2016

Au nom de l'assemblée des ayants droit :

Le Président :

La Secrétaire :

M. Bernard Froidevaux

Mme Sarah Frésard